



Saint-Martin-en-Haut



Bulletin d'information
n°63 | Juin 2025

Le Petit Bulletin





Vous avez entre les mains notre traditionnel bulletin de l'été, l'occasion pour nous de **vous informer sur la vie de la commune** : les projets en cours, ceux qui viendront assurément, ceux qui sont en gestation, mais aussi les moments forts de la cité au fil de l'année.

Il montre à nouveau le dynamisme de cette commune, son optimisme. Toutes choses qui peuvent sembler trancher avec le contexte international, celui des guerres qui n'en finissent pas, celui de la montée des autocraties. Et aussi avec le contexte national, celui d'un pouvoir central (présidentiel et législatif) paralysé, et celui de la crise financière actuelle, qui commence à déteindre sur les collectivités locales de par la baisse amorcée des dotations d'État et du « sacrifice » qui va leur être demandé en 2025 et surtout 2026.

L'actualité en ce mois de juin est bien sûr **la fin des travaux**, d'une durée totale de 9 mois, de l'opération dite « cœur de village » qui avait pour objet de revitaliser les 4 places concernées. Plusieurs pages y sont dédiées dans ce bulletin. On en a profité pour repenser la mise en lumière de l'église ainsi que la sonorisation du village. Je crois que le résultat est à la hauteur de nos ambitions : celles d'espaces neufs, lumineux, apaisés, alliant nature et matériaux nobles, qui vont rendre toute cette partie du bourg agréable et donc attractive, pour nous, pour nos visiteurs. Et ceci en conservant tous les usages pour les voitures et les piétons. Ce projet est en fait l'une des pièces (la plus importante) d'une stratégie d'embellissement

du village avec successivement le traitement de la place du Plomb, le côté droit de l'avenue de Verdun (route de Ste Catherine). Nous poursuivrons cette année avec la réfection de la rue de Vaganay. Et l'an prochain avec celle de la rue des Verpillières et du parking de la salle des fêtes, qui nécessite la reprise préalable des réseaux enterrés.

Un autre projet cette année est celui de la **reprise de la toiture du gymnase de la Sablière**, construit en 1978. Son remplacement a pour objet de supprimer les fuites d'eau de plus en plus fréquentes (malgré les réparations régulières) et grâce à la couche isolante d'améliorer le confort des usagers, tant en hiver qu'en été. Cette nouvelle toiture supportera des panneaux photovoltaïques, tout comme le restaurant scolaire. L'idée est de produire de l'électricité en autoconsommation, avec un double objectif : une réduction significative de notre facture d'électricité et la protection de notre environnement.

Ensuite **plusieurs projets** sont dans les cartons : la transformation du garage Furnion, près de la mairie, en gymnase, avant de céder celui des Cherchères au Paradiso. Nous lançons aussi une étude de faisabilité d'un bâtiment soccer/padel et une autre sur l'extension du boulodrome couvert.

Un autre fait marquant de ce printemps aura été la **livraison des nouveaux gradins** pour le son et lumière, bien plus confortables, achetés à l'organisation des JO 2024 de Paris, tout comme les précédents l'avaient été à l'organisateur des JO 1992 d'Albertville.

Enfin, je citerai l'ouverture toute récente de la librairie, attendue, place du Plomb, fruit de notre politique de gestion des surfaces commerciales. Bienvenue à ses deux gérantes !

Bien d'autres informations figurent dans ce bulletin, notamment sur notre riche vie associative. Alors bonne lecture et bel été à vous tous.

Régis CHAMBE





Budget communal	p. 4
Travaux « Coeur de Village ».....	p. 6
Voirie & Réseaux	p. 10
Urbanisme	p. 11
Social	p. 12
Sport	p. 13
Enfance, jeunesse & scolaire	p. 13
Bâtiments	p. 14
Tourisme	p. 16
Cadre de vie	p. 16
Communication	p. 20
Culture & patrimoine	p. 21
Évènementiel	p. 22

Directeur de la publication : Régis CHAMBE

Rédaction : Commission Communication

Création graphique : Service Communication de la Mairie

Impression : IML Communication
contact@iml-communication.fr - www.iml-communication.fr

Votre 63^{ème} bulletin d'informations est aussi disponible
en ligne sur le site internet de la mairie :
www.saint-martin-en-haut.fr

Première de couverture : Place de l'Eglise rénovée

Dernière de couverture : Place de la Mairie en cours de rénovation



BUDGET COMMUNAL

Cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé en tant qu'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget 2025** a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 6 mars 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine communal,
- D'inscrire les nouvelles opérations en recherchant au maximum à mobiliser des financements extérieurs.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2024	Prévision 2025	RECETTES	2024	Prévision 2025
Charges à caractère général	1 698 872 €	2 001 140 €	Atténuations de charges	11 765 €	10 107 €
Charges de personnel	1 775 422 €	1 947 966 €	Produits des services	1 156 722 €	1 141 832 €
Atténuations de produits	307 575 €	307 575 €	Impôts et taxes	587 123 €	507 631 €
Autres charges de gestion courante	651 759 €	708 384 €	Fiscalité locale	1 830 821 €	1 896 451 €
Charges financières	127 320 €	181 584 €	Dotations et participations	1 936 240 €	1 860 225 €
Charges exceptionnelles	77 035 €	20 000 €	Autres produits de gestion courante	287 857 €	320 000 €
Virement à la section d'investissement	0 €	670 232 €	Produits exceptionnels	2 565 €	138 700 €
Total dépenses réelles	4 637 982 €	5 166 649 €	Total recettes réelles	5 813 093 €	5 874 946 €
Opérations d'ordre de transfert	362 336 €	480 000 €	Total recettes d'ordre	1350 €	27 810 €
Total dépenses d'ordre	362 336 €	1 150 232 €	Excédent reporté	600 00 €	414 125 €
Total dépenses (R+O)	5 000 319 €	6 316 881 €	Total recettes (R+O)	6 414 443 €	6 316 881 €
			RÉSULTAT FONCTIONNEMENT (EXCÉDENT)	1 414 125 €	0 €

Les **dépenses de fonctionnement** sont principalement constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, assurances, combustibles, maintenance...), les salaires du personnel municipal, les achats de matières premières (achats alimentaires du restaurant scolaire...) et de fournitures (de l'école, des services techniques...), les contributions versées aux différents organismes (SDIS, syndicats, intercommunalité, etc.), les subventions versées aux associations (445 500 € budgétisés pour 2025) et les intérêts des emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement des impôts locaux, des dotations versées par l'État et autres collectivités et des recettes encaissées au titre des prestations fournies (restaurant scolaire, Village Nature, locations maisons de santé et autres locaux, camping, marché, location de salles...).



INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2024	Prévision 2025
Immobilisations incorporelles	13 482 €	261 914 €
Immobilisations corporelles	655 785 €	2 527 175 €
Immobilisations en cours	620 500 €	3 833 120 €
Subventions d'équipement versées	0 €	50 000 €
Dotations, fonds divers	3 270 €	5 744 €
Subventions d'investissement	0 €	100 000 €
Emprunts et dettes assimilées	1 438 353 €	770 014 €
Total dépenses réelles	2 731 390 €	7 547 967 €
Opération d'ordre de transfert	1 350 €	27 810 €
Opérations patrimoniales	453 985 €	31 345 €
Total dépenses d'ordre	455 335 €	59 155 €
Déficit reporté d'investissement	52 412 €	
Total dépenses	3 239 138 €	7 607 122 €

RECETTES	2024	Prévision 2025
Subventions d'investissement		
Etat et établissements nationaux	125 036 €	595 297 €
Régions	63 970 €	215 268 €
Départements	173 188 €	150 000 €
CAF	105 000 €	43 098 €
Amendes radars et police	4 901 €	5 000 €
Autres	18 451 €	20 350 €
Dons		12 389 €
Emprunts et dettes assimilées	801 469 €	3 902 558 €
Dotations fonds divers et réserves	1 298 618 €	1 178 068 €
Total recettes réelles	2 590 633 €	6 122 028 €
Virement du fonctionnement provisionné année N		670 232 €
Cession		135 700 €
Opérations d'ordre de transfert entre les sections	362 336 €	480 000 €
Opérations patrimoniales	453 985 €	31 345 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)		167 816 €
Total recettes d'ordre	816 322 €	1 485 093 €
Total recettes (R+O)	3 406 955 €	7 607 122 €

RÉSULTAT INVESTISSEMENT	167 817 €	
-------------------------	-----------	--

En 2024, les principaux projets d'investissement ont été :

- 1 438 353 € de remboursement de capital sur nos emprunts (chapitre 16),
- 1 293 037 € de gros travaux sur les différents bâtiments communaux et la voirie, notamment, le début des travaux de l'opération « Cœur de village » entamés fin septembre 2024, l'aménagement d'un local commercial (chapitre 23), et d'autres travaux effectués en délégation ou en régie par nos équipes du Centre technique municipal (CTM),
- 113 373 € d'achat de matériel roulant pour le CTM et la police municipale,
- 67 767 € de travaux dans les locaux des kinés et des ostéopathes,
- 61 512 € au Village Nature pour la fermeture de la terrasse par des BSO (Brise Soleil Orientable) et la construction d'un sanitaire et cuisine d'été à proximité du chapiteau.

En 2025, les principaux projets d'investissement sont :

- La fin de la réalisation de l'opération « Cœur de village » pour un montant total de 2 397 352 € : fin des travaux prévus fin juillet 2025,
- Le lancement de l'opération de rénovation partielle de la mairie pour un montant total de 358 679 € : fin des travaux prévus fin juin 2025,
- La réhabilitation de la toiture du Gymnase communal dont la consultation des entreprises est en cours de préparation,
- Mais également sur l'aspect « économie d'énergie » un gros travail est engagé sur :
 - Des travaux de régulation de chauffage,
 - Un travail sur l'usage des chaudières (optimisation, régulation, suivi de consommations),

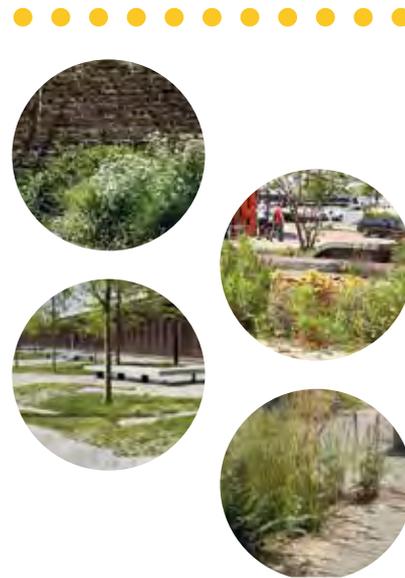
- Des adaptations sur la partie électrique : optimisation des abonnements et des consommations, installation d'équipements LED (restaurant scolaire, stade de foot, école publique).
- Une adaptation des horaires de l'éclairage public en partenariat avec le Syder. À noter sur ce dernier point que la municipalité envisage la pose de panneaux photovoltaïques en 2026 sur le gymnase et le restaurant scolaire afin de parvenir à mettre en œuvre du point de vue des économies d'énergie une autoconsommation collective des bâtiments.

État de la dette

L'encours de la dette s'élève à 9 066 990 € au 31 décembre 2024.

À noter que plus de la moitié des emprunts de la commune sont considérés comme de la « dette économique » : ils sont liés à des équipements qui génèrent des recettes à même de compenser tout ou partie de l'annuité (locaux commerciaux, maison de santé, village nature...).

TRAVAUX « CŒUR DE VILLAGE »



Ce projet qui fait tant parler de lui arrive à son terme après 10 mois de chantier.

J'en rappelle la genèse : les différentes places du « haut du village » étaient vieillissantes tant le style très minéral que dans leur état puisqu'elles avaient toutes plus de 60 ans.

Plutôt que de se contenter de boucher les nids de poules, le conseil municipal a pensé qu'une réhabilitation profonde serait plus pertinente afin d'y amener de la lumière, de la végétalisation, de la sécurisation pour les piétons, bref pour en faire des espaces publics apaisés, comme on dit aujourd'hui.



Place de l'Eglise - mai 2025



Place Neuve - mai 2025

TRAVAUX « CŒUR DE VILLAGE »



Place de la Mairie - mai 2025

Je sais les difficultés engendrées par un tel chantier pour les commerçants, les riverains, le Cinéma Paradiso... que nous avons tenté de réduire au mieux :

- L'importante réduction de la durée du chantier, initialement envisagée sur 2 années complètes, et ramenée à 10 mois (octobre 2024 à juin 2025).
- Une consigne forte aux entreprises d'être au service des usagers.

Pour avoir répondu à nos exigences et aussi pour la qualité du travail réalisé, je tiens ici à remercier ces entreprises pour la plupart très locales.

De ce point de vue, la commune a soutenu activement l'économie locale au travers de ce projet d'un montant voisin de 1,8 millions d'€ HT.

Un chantier aussi important amène forcément son lot de surprises avec la découverte d'une cave voûtée et d'un puits, tous deux oubliés depuis bien longtemps.

Une cuve de 50 m³ a été enterrée sur le parking des Arcades. Elle permettra de stocker l'eau nécessaire à l'arrosage des espaces végétalisés de la commune, dans une démarche économe et durable.

Il a nécessité aussi une présence quotidienne avec des décisions à prendre parfois très rapidement pour ne pas ralentir les choses.

Maintenant, j'espère que cet aménagement s'inscrira dans la durée, au cœur de notre village.

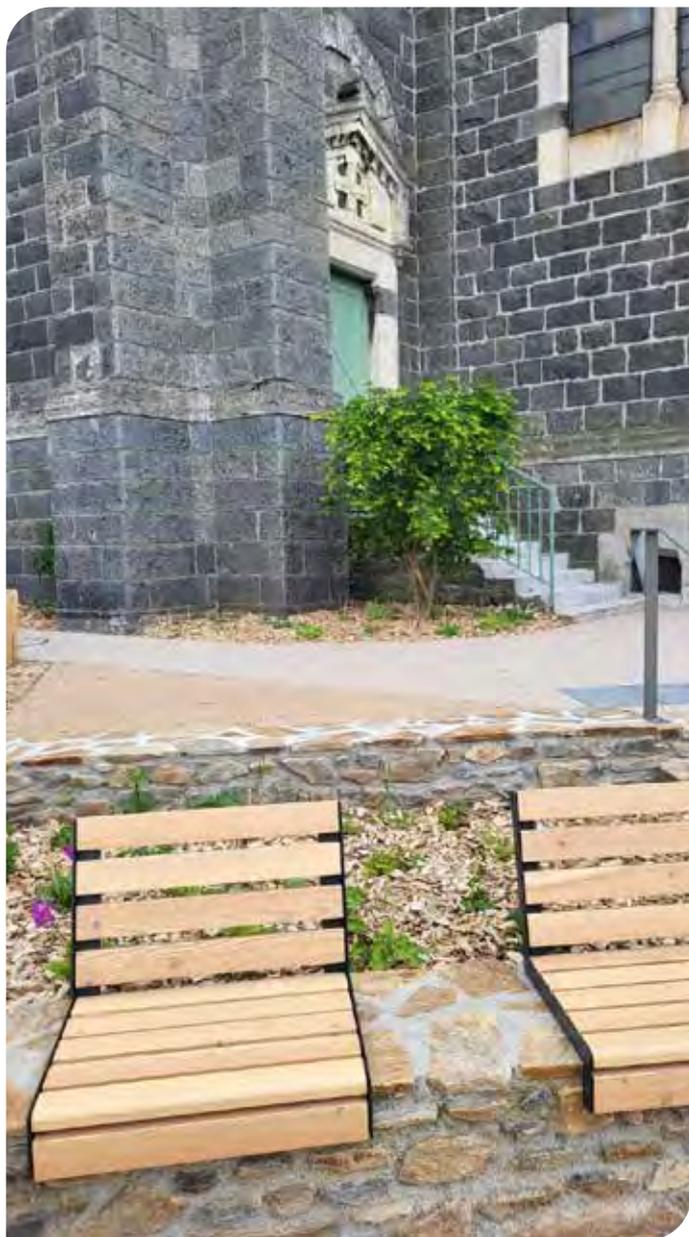
Et d'une certaine manière, nous allons en étendre le périmètre avec cette année aussi une réhabilitation de la rue de Vaganay. Ceci dans le cadre de financement que la CCMDL alloue annuellement à ses communes.

Régis CHAMBE



Place de l'Eglise - mai 2025

TRAVAUX « CŒUR DE VILLAGE »



Place Neuve - mai 2025



Place de la Mairie - mai 2025



Place de l'Eglise - mai 2025

LE FINANCEMENT

DÉPENSES

Libellé	Montant HT	Montant TTC
Divers	194 504 €	233 405 €
Travaux	1 527 314 €	1 832 777 €
Lot 1 - EIFPAGE	548 817 €	658 580 €
Lot 2 - GREEN STYLE	978 498 €	1 174 197 €
Imprévus (10%)	152 731 €	183 277 €
TOTAL DÉPENSES	1 874 549 €	2 249 459 €

RECETTES

Libellé	Montant
Subventions	678 134 €
État (DSIL)	405 000 €
Département - phase 1 (2023)	100 000 €
Département - phase 1 (2024)	80 000 €
État (Fonds vert)	93 134 €
Emprunts	1 000 000 €
Autofinancement	263 824 €
Récupération TVA (16,404 %)	307 501 €
TOTAL RECETTES	2 249 459 €

QUELQUES PHOTOS DU CHANTIER AU FIL DES MOIS



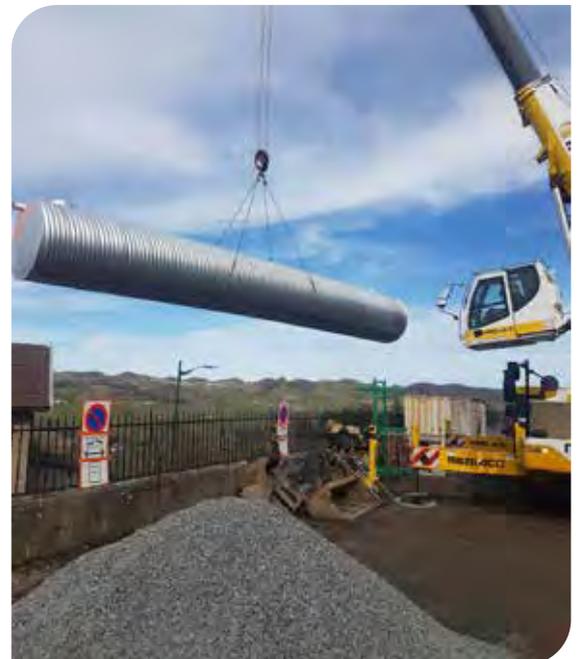
Place de l'Eglise - octobre 2024



Place de l'Eglise - décembre 2024



Place Neuve - février 2025



Enfouissement d'une cuve de 50 m³ sur le parking des arcades - mars 2025



Place de la Mairie - mai 2025

VOIRIE & RÉSEAUX

TRAVAUX DE VOIRIE : PLUSIEURS INTERVENTIONS PROGRAMMÉES

Pendant les vacances scolaires, des travaux seront menés sur la contre-allée de la D311, entre Le Plomb et le terrain gris (stade en gore), afin de réparer les dégradations causées par l'enfouissement des réseaux secs.

Des interventions sont également prévues en bas de la rue du Stade et de la rue Alexis Carrel.

D'autres chantiers sont programmés à l'automne, notamment rue de la Berche.

Enfin, des réfections seront réalisées rue Vaganay, en lien avec les aménagements du projet « Cœur de village ».

SÉCURITÉ PIÉTONNE : UN TROTTOIR REMIS EN HERBE ROUTE DE SAINTE-CATHERINE

Des travaux ont été réalisés avenue de Verdun pour améliorer la sécurité des piétons. Les racines des arbres déformaient le trottoir, rendant la circulation piétonne difficile et dangereuse.

Le cheminement a été déplacé côté MJC, sur un trottoir en béton désactivé. L'ancien trottoir a quant à lui été remis en herbe.

L'espace ombragé, apprécié en période estivale, a été réaménagé en béton désactivé et équipé de bancs pour conserver son accessibilité et son confort.



Route de Sainte-Catherine - mai 2025

ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE PROGRESSIF EN LED

Dans une démarche de performance énergétique et de maîtrise des coûts, 700 points lumineux sur la commune sont en cours de remplacement par des éclairages LED. La fin des travaux est prévue pour début juillet.

Ces nouveaux mâts, pilotables à distance, permettront un réglage plus précis des zones et horaires d'éclairage.

Les économies réalisées pourraient ainsi permettre d'élargir les plages horaires d'éclairage dans les secteurs piétons les plus fréquentés.

ASSAINISSEMENT : PROJET AUX VERPILLIÈRES

Dans le secteur des Verpillières, les canalisations d'assainissement, devenues vétustes, devront être remplacées.

Une réflexion est en cours avec la communauté de communes pour envisager la mise en place d'un système séparatif, qui permettrait de mieux gérer les eaux usées et les eaux pluviales.

MODERNISATION DU RÉSEAU D'EAU

Afin de limiter les pertes et d'optimiser le fonctionnement du réseau, des travaux de renouvellement des canalisations sont programmés dans plusieurs secteurs : Le Tour, la route de Rontalon et la route de Saint-André.

Ces interventions visent à renforcer la fiabilité du réseau et à réduire significativement le nombre de fuites.



Rue de Rochefort - avril 2025

FIN DU PAVAGE DE LA RUE DE ROCHEFORT

Les travaux de pavage dans le hameau de Rochefort sont désormais terminés. Le dernier tronçon, situé dans la rue des Pèlerins, a été achevé ce printemps, marquant la fin de ce chantier.

Ce chantier, mené avec soin par l'équipe technique de la commune, permet aujourd'hui une circulation plus fluide et sécurisée pour les riverains, tout en valorisant le cadre patrimonial du hameau.

L'ensemble de la rue est désormais accessible et agréable à parcourir.

FIBRE : DES ZONES NON RACCORDABLES, MAIS DES ALTERNATIVES EXISTENT



Le déploiement de la fibre optique est aujourd'hui largement achevé sur notre commune. La majorité des foyers et des entreprises peuvent désormais bénéficier d'une connexion Internet très haut débit.

Cependant, certaines zones ne pourront pas être raccordées, en raison de contraintes techniques ou géographiques, notamment des secteurs où les infrastructures ne permettent pas un branchement sans travaux trop complexes ou extrêmement coûteux.

Dans ces cas, des solutions alternatives existent pour accéder au haut débit :

- La 4G ou la 5G, via une box ou un routeur, selon la couverture mobile disponible.
- L'Internet par satellite, accessible partout, simple à installer, avec des abonnements dont les tarifs sont aujourd'hui proches de ceux de la fibre.

N'hésitez pas à contacter les fournisseurs d'accès à Internet pour connaître les offres compatibles avec votre adresse.

URBANISME

L'ADRESSAGE, UNE DONNÉE UTILE

L'adressage est une donnée utile aux citoyens, aux services de secours, aux services postaux qui leur permet d'assurer la distribution du courrier, l'acheminement des livraisons à domicile, le déploiement de la fibre optique et également à la géolocalisation.

Historiquement, l'adressage était établi par de nombreux acteurs tels que l'IGN ou encore La Poste. Tous avaient leur propre base de données pour leurs propres usagers et il n'y avait aucune interaction entre elles.

Aujourd'hui, il existe une Base Adresse Nationale (BAN) qui sert de référence unique dans toute la France.

On peut retrouver une adresse sur le site adresse.data.gouv.fr en entrant le nom de la commune.

La BAN est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

Sur notre commune, l'adressage existait dans le centre bourg et il a été lancé dans la campagne en 2018.

Actuellement, l'adressage est en phase terminale de mise à jour sur la partie centre-bourg où quelques erreurs sont en cours de rectification et les derniers ajustements en cours de saisie sur la BAN.

Notre commune comporte 223 voies ou places adressées et 1612 adresses sont répertoriées soit 100% des adresses de la BAN.

Si vous constatez des dysfonctionnements d'adressage n'hésitez pas à les signaler en mairie afin que nous puissions les rectifier.



URBANISME

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À FONTBÉNITE

Les travaux de construction du projet de réalisation de 36 logements à Fontbénite sont actuellement en cours.

La commercialisation vient de débuter et déjà une liste de prétendants est en attente.

Pour rappel, cette opération comporte des logements en accession libre pour moitié, des logements en accession sociale pour un quart et le dernier quart est réservé à la location par un bailleur social (SEMCODA).



Les travaux à Fontbénite

MODIFICATIONS & RÉVISION DU PLU

Actuellement une procédure de modification et trois procédures de révision sont en cours sur la commune.

Toutes ces procédures aboutiront début 2026.

Dans le même temps, la commune envisage de lancer une révision générale de son PLU afin d'une part de le mettre en conformité avec le SCOT qui est lui-même en cours de révision, et d'autre part d'envisager déjà le devenir de la commune.

C'est une procédure plus lourde que les précédentes, nous devons l'anticiper afin de ne pas bloquer de futurs projets notamment des projets à vocation économique.

FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL

Le futur lotissement communal ciblé à la Sablière et confié à Deux Fleuves (ex-OPAC) en tant qu'aménageur est en phase d'étude.

Un échantillonnage de prétendants, primo-accédants principalement, ont été directement contactés afin de connaître leur souhait et leur budget moyen. Ceci dans le but de pouvoir répondre au plus près à leurs besoins et à leurs attentes en tant qu'éventuels futurs acquéreurs.

Une fois le modèle économique et le volet des études terminés, les premiers travaux pourront désormais commencer, courant 2026.

SOCIAL

BUS FRANCE SERVICES, UN OUTIL DE PROXIMITÉ À VOTRE DISPOSITION



Le Bus France services

Après de longs mois d'absence, le Bus France services a fait son retour sur la commune en février dernier, non pas sur la place de l'Eglise comme nous avons l'habitude de le voir mais sur la place de la salle des fêtes au Plomb du fait des travaux d'amélioration dits : « cœur de village ».

Toujours très sollicité, sa fréquentation un vendredi sur deux ne désemplit pas.

Le bus et les maisons France Services comptent 12 partenaires : l'assurance maladie, l'assurance retraite, la caisse d'allocation familiale, la MSA, les finances publiques, France Travail, l'URSSAF mais aussi France Titres, La Poste, France rénov', le chèque énergie, point justice.

GESTION DE NOS INFRASTRUCTURES (SPORTIVES & SALLES)



Page planning du logiciel 3D Ouest

Depuis plusieurs années déjà, le secrétariat utilise le logiciel de gestion de salles, développé par la société 3D Ouest (Entreprise spécialisée dans la conception et la réalisation de logiciel informatique pour collectivités).

Depuis début février, le planning des réservations des infrastructures sportives et des salles (mairie et salle des fêtes) est consultable via le site internet de la mairie.

Actuellement, seules les associations sportives peuvent pré-réserver les équipements sportifs et salles mairie.

La municipalité réfléchit à étendre cet accès à la pré-réservation à toutes les associations de la commune.

ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE : BIENVENUE SUR VOTRE PORTAIL PARENTS



Restaurant scolaire

Afin de faciliter le quotidien des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires, la mairie modernise son service de restauration scolaire en mettant en place un Portail Parents en ligne.

Dès la rentrée scolaire 2025-2026, ce service personnalisé sera accessible via la plateforme 3D Ouest, disponible 24h/24 et 7j/7.

Grâce à ce portail, vous pourrez :

- consulter et mettre à jour vos données personnelles,
- régler en ligne les repas consommés au cours du mois,

- accéder aux documents et informations utiles mis en ligne,
- échanger avec les services concernés grâce à la messagerie intégrée.

À noter : un seul compte sera créé par foyer (sauf en cas de séparation parentale nécessitant deux comptes distincts).

Les familles déjà inscrites au service de restauration scolaire verront leur espace prérempli avec les données connues à ce jour, afin de faciliter leur première connexion.

ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE

DES NOUVEAUX GRADINS POUR NOS ÉVÈNEMENTS

Après plus de 30 ans de service, les normes de sécurité ayant évolué au fil des années, il était de plus en plus difficile d'obtenir un avis de sécurité favorable pour l'utilisation de nos gradins lors des représentations annuelles du Son & Lumière organisées par la MJC.

Initialement, nos prédécesseurs avaient eu l'opportunité de racheter cet équipement à l'issue des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville organisés en février 1992. C'est donc assez naturellement qu'il a été décidé de se rapprocher de l'entreprise GL Events, partenaire et fournisseur des Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.

Le Groupe, en tant que prestataire de cette édition des jeux, a contribué à la mise en place de plus de 70% des installations temporaires, et notamment 160 000 places de tribunes, l'équivalent de deux stades de France, sur l'ensemble des sites de compétitions Olympiques.

Après plusieurs visites du site de Rochefort, nous validons le rachat d'une structure de 970 places, une petite partie des tribunes installées sur le site de Versailles et sur la place de la Concorde l'été passé.

Le week-end du 17 et 18 mai un montage et démontage à blanc, directement sur le site de Rochefort, a permis aux responsables du son et lumière de valider l'emprise au sol de cette nouvelle structure, ainsi que les processus de montage et démontage.

Merci aux nombreux bénévoles qui sont venus nous prêter mains fortes.

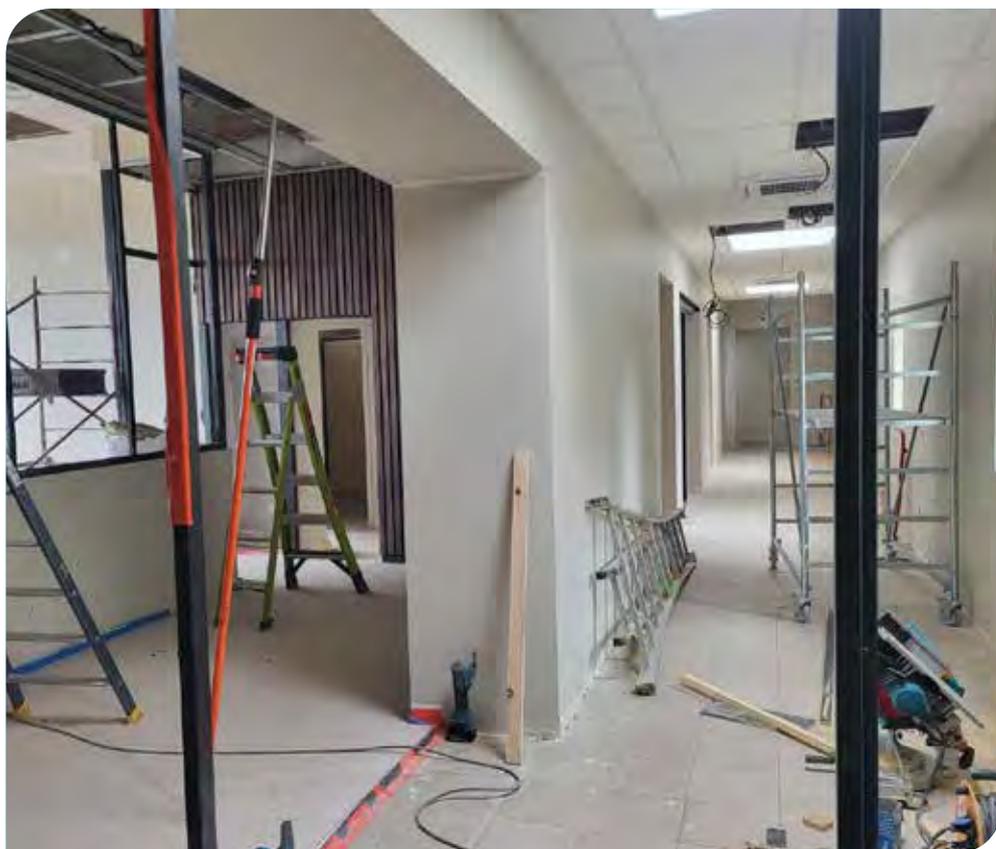
Fini les maux de dos et de fesses, car nos vieux bancs en bois vont laisser places à de toutes nouvelles coques plastiques. Nous vous invitons à venir les essayer dès cet été et ainsi apprécier tout confort le Son & Lumière 2025 : « Quand les dieux s'en mêlent » les 10, 11, 12, 13 et 14 Aout.



Les nouveaux gradins

BÂTIMENTS

RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE : UN ACCUEIL BIENTÔT TRANSFORMÉ



Travaux en cours au secrétariat de la mairie - mai 2025

Le réaménagement de la mairie progresse à bon rythme et entre dans sa phase finale. Ce chantier, engagé depuis plusieurs mois, vise à améliorer l'isolation des locaux, tant en hiver qu'en été, mais aussi à moderniser les espaces d'accueil et à optimiser les conditions de travail des agents administratifs.

Les travaux permettront d'offrir un meilleur confort aux usagers : un espace d'accueil repensé, plus fonctionnel, et des aménagements apportant davantage de discrétion lors des démarches administratives.

La fin des travaux est prévue pour ce mois de juin. L'équipe municipale est heureuse de pouvoir bientôt accueillir les habitants dans des locaux entièrement rénovés.

UNE NOUVELLE LIBRAIRIE SUR LA COMMUNE



Devanture librairie - mai 2025

Resté inoccupé pendant de longues années, le local situé au 1, place du Plomb retrouve aujourd'hui une nouvelle vocation.

Acquis par la commune par le biais d'une préemption, il a bénéficié d'une rénovation complète afin de pouvoir accueillir, dès ce printemps, une librairie indépendante.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de la commune en faveur du développement des services

de proximité, en redonnant vie à un lieu du cœur de village tout en répondant aux attentes des habitants.

Les travaux ont permis de remettre entièrement le local aux normes et de le rendre accueillant : remplacement des fenêtres, isolation des murs, rénovation de la plâtrerie, de la peinture, du chauffage, de la plomberie, de l'électricité et du carrelage.

Un nouvel élan pour cet espace qui reprend vie.



Intérieur librairie - mai 2025

UNE PLATEFORME BOIS POUR LES ANIMATIONS DU VILLAGE NATURE



Plancher bois du Chapiteaux du Village Nature

Depuis plusieurs années, le Village Nature manquait d'un espace couvert suffisamment grand pour accueillir ses activités et événements.

Pour répondre à ce besoin, un chapiteau est installé chaque année, d'avril à octobre, sur la partie haute du site.

Rapidement devenu indispensable au bon déroulement des animations, cet équipement temporaire méritait un soutien plus adapté.

C'est désormais chose faite : les services techniques

de la commune ont réalisé une plateforme en bois exotique pour stabiliser le chapiteau et améliorer le confort des usagers.

Ce nouvel aménagement offre un espace plus agréable pour les manifestations, tout en s'intégrant dans l'environnement naturel du site.

Il témoigne de la volonté de la commune d'offrir des conditions optimales aux visiteurs comme aux organisateurs.

CADRE DE VIE

POINT SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Comme annoncé précédemment, la collecte des déchets en porte à porte dans le village sera supprimée à l'automne.

Des containers enterrés seront prochainement installés dans le centre-bourg ainsi que des colonnes aériennes en périphérie.

Deux nouveaux composteurs seront également mis en place.

Préalablement à leurs mises en place, une large communication sera faite auprès de la population concernée.



CHIENS ERRANTS ET DÉJECTIONS : STOP À L'INCIVILITÉ !

Depuis quelque temps, la présence de chiens errants dans les rues et les espaces publics, ainsi que la multiplication des déjections canines non ramassées, deviennent problématiques.

Ces comportements irrespectueux nuisent à la propreté du village, compromettent la sécurité des habitants et soulèvent de réelles préoccupations en matière d'hygiène.

Avoir un chien implique des responsabilités. Chaque sortie doit s'accompagner de sacs à déjections, à utiliser systématiquement en cas de besoin. Il ne s'agit pas de compter uniquement sur les sacs mis à disposition par la commune, mais bien d'anticiper en toute circonstance.

De même, le sac à crotte utilisé ne doit pas être abandonné dans les massifs de fleurs. Des poubelles publiques sont à votre disposition pour cela, même s'il faut faire un détour lors de votre balade.

Par ailleurs, un chien en divagation peut représenter un danger : il peut provoquer des accidents, générer de la peur, voire adopter un comportement agressif.

Ces incivilités ont des conséquences, y compris sur le plan légal :

- Laisser son chien errer librement est une infraction passible d'une amende allant jusqu'à 150 €.

- Ne pas ramasser les déjections expose à une amende forfaitaire de 135 €, majorable en cas de récidive.

Nous comptons sur le bon sens de chacun pour veiller à ce que les espaces publics restent propres, sûrs et agréables pour tous.



STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE ET ZONE ROUGE : PENSEZ À VOTRE DISQUE !

À l'issue des travaux Cœur de Village, la commune a procédé à l'extension des zones de stationnement réglementées afin d'améliorer l'accessibilité aux commerces et aux services.

Les zones bleues et rouges couvrent désormais un périmètre plus large. L'usage d'un disque de stationnement reste obligatoire pour indiquer votre heure d'arrivée.

- **Zone bleue** : le stationnement est limité à 1h30. Cette durée permet de stationner gratuitement tout en assurant une bonne rotation des véhicules. :
- **Zone rouge** : le stationnement est limité à 15 minutes. Ce dispositif vise à favoriser l'accès rapide aux commerces et aux services de proximité.

Le disque doit être visible sur le pare-brise, côté trottoir, afin de permettre un contrôle facile. Si vous n'en possédez pas, des disques de stationnement sont disponibles gratuitement en mairie.

L'agent de surveillance de la voie publique effectue régulièrement des contrôles pour veiller au respect de ces règles, et des verbalisations sont appliquées en cas d'infraction.

Cette réglementation permet de garantir un stationnement plus fluide et accessible pour tous.

Il est essentiel que chacun puisse se garer facilement pour accéder aux commerces et services de la commune.



LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES !

Chaque année, certaines plantes et insectes envahissants posent de sérieux problèmes pour notre santé et notre environnement.

La commune de Saint-Martin-en-Haut agit pour limiter leur propagation et invite chacun à adopter les bons gestes pour lutter efficacement contre ces nuisibles.

Lutte contre l'ambroisie : Ensemble pour préserver notre santé

L'ambroisie, plante invasive, représente un véritable danger pour la santé publique et l'environnement.

Ses pollens, extrêmement allergènes, sont responsables de diverses réactions, telles que des rhinites, des conjonctivites et de l'asthme.

Elle se développe particulièrement dans les zones ensoleillées et les terrains négligés, et sa prolifération est exacerbée par le réchauffement climatique.

La commune veille de près à l'élimination de l'ambroisie sur les espaces publics. Des contrôles réguliers sont effectués pour en assurer la suppression, en particulier le long des routes et dans les parcs.

Pour limiter son impact sur la santé des habitants, il est essentiel que chacun participe activement à cette lutte en surveillant et en éliminant les plants d'ambroisie sur ses terrains, qu'il s'agisse de jardins privés, de champs ou d'autres espaces.

Pour ce faire, il convient d'arracher la plante en entier, racine comprise, avant qu'elle ne produise ses graines. L'utilisation de gants est fortement recommandée pour éviter tout contact avec les pollens.

Une fois le plant arraché, il est crucial de le détruire correctement pour éviter toute nouvelle propagation. Il est conseillé de déposer les plants arrachés dans des sacs poubelles noirs fermés, qui seront incinérés à l'issue de la collecte, afin qu'ils ne puissent pas se régénérer. Ne laissez pas les plantes arrachées sur le sol, ne les déposez pas dans les composteurs.

En agissant collectivement, nous pouvons réduire la prolifération de cette plante nuisible et préserver la biodiversité.

Les chenilles processionnaires : un risque pour tous



Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont des insectes nuisibles dont la présence pose un véritable problème de santé publique.

À l'état larvaire, elles sont recouvertes de poils urticants qui se détachent facilement et sont responsables de réactions allergiques parfois sévères, aussi bien chez l'homme que chez les animaux.

Le contact avec ces poils peut provoquer :

- Des irritations cutanées : rougeurs, démangeaisons et réactions inflammatoires similaires à des brûlures.

- Des atteintes oculaires : en cas de contact avec les yeux, les poils peuvent entraîner des conjonctivites ou des lésions plus graves.

- Des troubles respiratoires : inhalés, les poils urticants irritent les voies respiratoires et peuvent provoquer des crises d'asthme ou des difficultés respiratoires. Un danger pour les animaux : les chiens et les chats, attirés par les chenilles, risquent d'ingérer leurs poils, ce qui peut provoquer des nécroses de la langue et des intoxications graves.

Afin de lutter efficacement contre les chenilles processionnaires, plusieurs actions préventives peuvent être mises en place :

- Encourager la biodiversité : les mésanges sont des prédateurs naturels des chenilles. Installer des nichoirs dans les jardins et espaces verts permet de favoriser leur présence et de limiter la prolifération des chenilles.
- Repérer les nids dès l'automne : les cocons de soie tissés dans les arbres sont facilement identifiables. Une intervention rapide en automne ou en hiver, avant que les chenilles ne descendent en procession, permet de limiter leur dispersion.
- Faire appel à des professionnels : l'élimination des nids doit être effectuée par des spécialistes équipés pour éviter tout risque de dispersion des poils urticants.
- Utiliser des pièges écologiques : certains dispositifs permettent de capturer les chenilles avant qu'elles ne descendent des arbres, réduisant ainsi leur propagation.

Les périodes à risque s'étendent principalement de janvier à juillet.

La renouée du Japon : une menace pour la biodiversité

Originale d'Asie, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une plante invasive qui représente un danger majeur pour la biodiversité et l'environnement.

Introduite en Europe au XIX^{ème} siècle pour l'ornementation et la stabilisation des sols, elle s'est rapidement propagée, colonisant divers milieux naturels au détriment de la flore locale.

La renouée du Japon possède une capacité d'adaptation et de croissance impressionnante :

- Elle peut atteindre jusqu'à 3 mètres de hauteur en quelques mois, formant des massifs denses qui empêchent la lumière de parvenir aux autres végétaux.
- Ses rhizomes peuvent s'enfoncer jusqu'à 3 mètres de profondeur et s'étendre sur plusieurs mètres, rendant son éradication très difficile. La moindre fraction de rhizome laissée en terre peut donner naissance à une nouvelle plante, ce qui explique sa prolifération rapide.

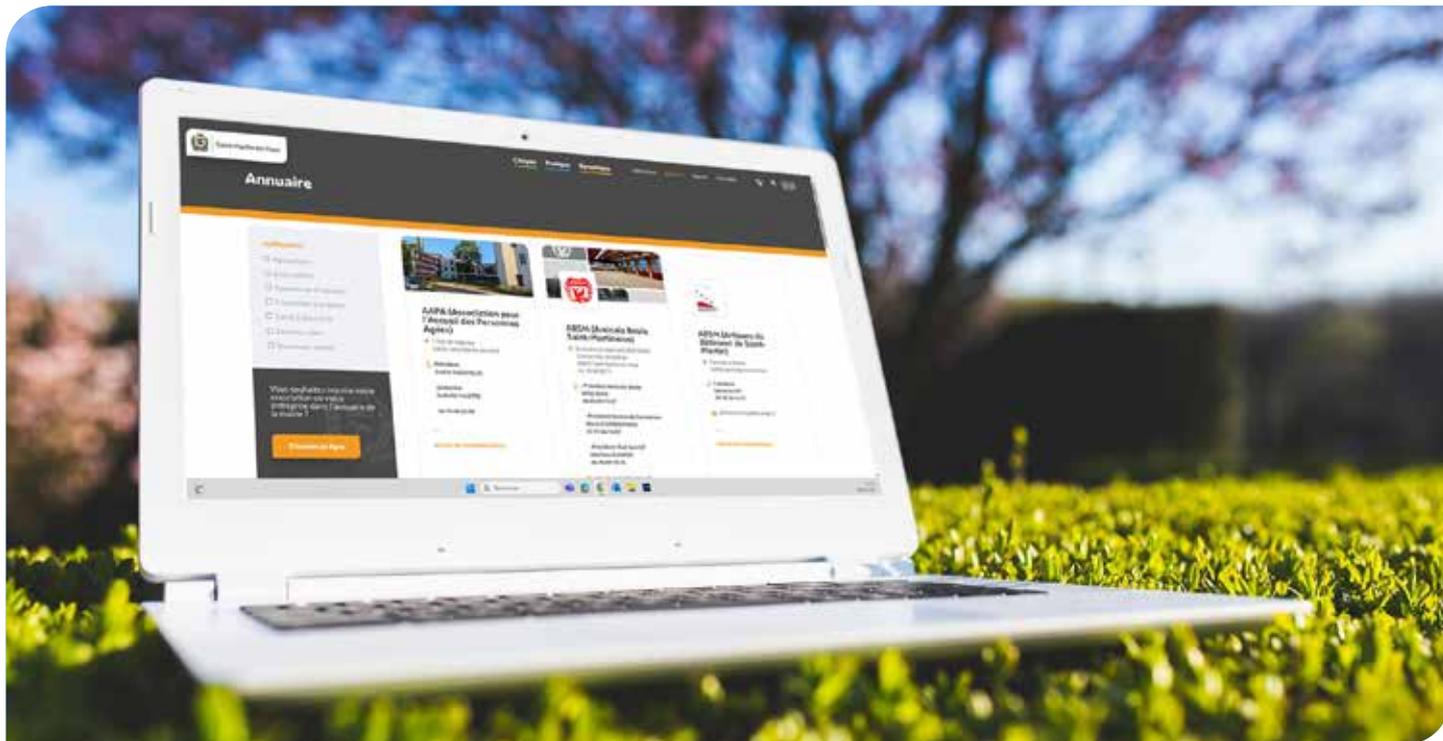


En formant un couvert végétal dense, elle étouffe les espèces locales et appauvrit les écosystèmes.

L'éradication de cette plante invasive demande une gestion rigoureuse et des actions répétées :

- Fauchage régulier : couper la plante plusieurs fois dans l'année (toutes les 3 à 4 semaines) permet d'affaiblir son système racinaire.
- Éviter l'arrachage manuel : arracher la plante favorise souvent la dispersion des rhizomes et accélère sa propagation.
- Élimination des déchets végétaux : il est impératif de ne pas composter la renouée du Japon. Les tiges et rhizomes doivent être brûlés ou éliminés dans des filières adaptées.
- Utilisation de bâches occultantes : dans certaines situations, couvrir le sol avec une bâche noire épaisse pendant plusieurs années peut contribuer à l'épuisement de la plante.

ANNUAIRE DU SITE WEB : PENSEZ À VOS MISES À JOUR !



Dans le cadre de l'amélioration continue du site web de la mairie, nous rappelons à tous les artisans, commerçants, et autres acteurs locaux qu'il est important de mettre à jour la page qui leur est dédiée sur le site web.

Que ce soit pour ajouter de nouvelles informations sur votre activité ou modifier vos horaires d'ouverture, il est essentiel que chacun nous fasse part de

ses besoins de mise à jour.

Cette démarche vise à faciliter l'accès à des informations actualisées pour les habitants et visiteurs, tout en renforçant la visibilité de chaque acteur local.

Pour toute demande de mise à jour de votre page sur le site, veuillez contacter le service communication à l'adresse ci-dessous.

service.communication@stmarth.fr

REEMPLACEMENT DU KIOSQUE D'AFFICHAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de village, le kiosque d'affichage de la commune a été supprimé.

À l'issue des travaux, ce ne sera pas un affichage papier qui sera réinstallé, mais un affichage digital, afin de mieux répondre aux obligations réglementaires. Celui-ci sera prochainement installé devant l'office du tourisme.

L'affichage réglementaire est une obligation pour la mairie, permettant la diffusion de documents administratifs importants tels que les arrêtés municipaux, les convocations aux conseils municipaux, les permis de construire...

Conformément au Code général des collectivités territoriales, ces documents doivent être affichés pendant un délai minimum de 8 jours à compter de leur publication.

Ce nouvel affichage digital assurera une meilleure lisibilité et une mise à jour en temps réel des informations essentielles pour la population.

Nous vous remercions de votre compréhension pendant cette période de transition et vous tiendrons informés de l'installation de ce nouveau dispositif.



Projet d'écran tactile

ROCHEFORT : RESTAURER LA CHAPELLE, HONORER SON HISTOIRE

Rénovation de la chapelle de Rochefort : un projet patrimonial en cours

Le sol et les bancs de la chapelle de Rochefort, marqués par le temps et aujourd'hui très endommagés, font actuellement l'objet d'une étude approfondie en vue de leur rénovation.

Ce projet est piloté par les architectes des Bâtiments de France afin de garantir une restauration respectueuse de l'histoire et de l'authenticité du lieu.

À l'issue de cette étude, une campagne de participation citoyenne sera lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.



Chapelle de Rochefort

Réinstallation de l'ancienne table de communion de Rochefort

L'ancienne table de communion de Rochefort a été réinstallée dans son lieu d'origine après avoir subi une importante restauration puisque plusieurs éléments de la table étaient endommagés.

Un bénévole passionné a mis à profit ses compétences et son temps pour restaurer intégralement cette table dont une partie des éléments était dégradée ou manquante.

À l'origine, cette table avait été récupérée par un habitant de Rochefort qui l'avait soigneusement conservée dans son jardin. Soucieux de préserver cet objet chargé d'histoire, il a ensuite décidé de la confier à la mairie afin qu'elle puisse bénéficier d'une restauration.

Grâce à cette initiative la table de communion retrouve ainsi toute sa splendeur et son rôle symbolique dans la Chapelle.

LES VISITES DU CLOCHER SONT À NOUVEAU POSSIBLES

Après plusieurs années d'interruption liées à l'installation d'équipements de téléphonie, les visites du clocher de l'église sont de nouveau possibles.

Si vous souhaitez découvrir cette partie méconnue du patrimoine local ou vivre une sortie originale, il vous suffit de vous adresser à l'Office de Tourisme.

RESTAURATION DES CROIX DE LA COMMUNE : UN TRAVAIL DE MÉMOIRE



Réinstallation d'une croix à Carthally

Au fil des bulletins municipaux, nous vous avons présenté le projet engagé depuis le début du mandat par la commission Culture et Patrimoine : la restauration des croix de la commune.

Un important travail de recensement, initié par des inventaires plus anciens, a permis d'identifier 70 croix, réparties entre les hameaux et le centre-bourg.

Certaines ont été reconstruites à l'identique, comme la croix de Chavassieux, d'autres restaurées avec soin. Tout récemment, c'est la croix de Carthally, disparue depuis plusieurs décennies, qui a retrouvé sa place, grâce à l'implication des habitants et de l'équipe bénévole.

Un recueil retraçant leur histoire, (avec circuits balisés, cartes et photos), sera publié d'ici la fin de l'année.

LA GRANDE LESSIVE - 20 MARS

Comme la rénovation de la place de l'église s'est achevée avec plus d'un mois d'avance, La Grande Lessive de mars 2025 a pu y être installée comme à l'accoutumé.

Pour cette édition, le thème proposé « Du papier, des papiers, vos papiers », a, sans aucun doute, encouragé plus encore la créativité et la réflexion collective. Ainsi, c'est plus de 700 œuvres qui ont été suspendues au fil des heures.

Ajouté à cela une météo plutôt clémente et voilà que le nouvel espace dédié à cette manifestation se retrouve plus que saturé à l'heure du goûter, et ce bien que le Restaurant Le Saint-Martin nous ai permis d'utiliser sa toute nouvelle terrasse.

Le choix avait été fait de ne pas utiliser la partie parking de l'espace, sachant que la descente de la mairie et le parking des Arcades étaient condamnés pour les travaux. Nous devons donc, d'ores et déjà, réfléchir au lieu d'installation de l'édition 2026.



La Grande Lessive, place de l'église

NETTOYAGE DE LA NATURE - 12 AVRIL

Le samedi 12 avril a eu lieu l'annuel nettoyage de la nature.

En bilan, moins de sacs ramassés avec toutefois un point noir découvert (bouteilles de bière), beaucoup de mégots dans les parcs ou le long des chemins à proximité du village.

Des gens de toutes générations sont sensibles à notre cadre de vie. Entre autres, des enfants, des étudiants et aussi des personnes du centre France Handicap ont participé à cette matinée de nettoyage.

Les enfants ont été récompensés par un diplôme d'éco-citoyen et une entrée de cinéma a été offerte lors de l'apéritif.



Participation de France Handicap au nettoyage de la nature

FÊTE DES CLASSES EN 5 - 27 AVRIL



© Leo Photos et Gabriel Joannas

« Sur un air de la 5 » aura réuni cette année pas moins de 319 conscrits !

Ils ont défilé dans les rues de notre village sous un soleil qui s'est fait une place au milieu des nuages. Un défilé coloré et musical aura mis une belle ambiance et le public venu nombreux a pu profiter des chars que chaque décade a pris soin de confectionner.

À noter qu'une de nos 2 centenaires a souhaité prendre part au cortège !

De 0 à 100 ans, chaque classe était bien représentée.

Les Bambanes et Brind'Zik ont accompagné le défilé déjà très musical.

Après un apéritif très apprécié, les conscrits et leurs conjoints se sont retrouvés au banquet qui a réuni 372 personnes.

VIDE-GRENIERS DES FAGOTIERS - 8 MAI

Le traditionnel vide-grenier organisé par le comité d'animation des Fagotiers s'est tenu le 8 mai dernier dans une ambiance toujours aussi conviviale.

Pas moins de 170 exposants avaient répondu présent, occupant tous les emplacements disponibles autour du Plomb et de la place de la Liberté.

Malgré un ciel légèrement gris, la météo a été clémente et les visiteurs sont venus nombreux tout au long de la journée. Ce rendez-vous, désormais bien ancré dans le calendrier local, a une nouvelle fois confirmé son succès.



ULTRA-TRAIL DES COURSIÈRES - 11 MAI



Départ du trail des Coursières

Le trail des Coursières proposant 5 courses : 104 km, 50 km, 24 km, 12 km et une course enfants de 1, 2 ou 3 km selon l'âge, s'est déroulé samedi 10 Mai 2025 sous une météo de rêve pour les organisateurs et pour les coureurs.

Cette année, la météo radieuse a contribué à faire de cette édition un très beau rendez-vous, désormais incontournable sur la commune.

Les 344 coureurs de l'Ultra-trail (104 Km, 4200 m D+) sont partis à 5h de Saint-Martin-en-Haut. Le vainqueur a franchi la ligne d'arrivée à 14h45, le dernier à 0h17.

Sur le parcours de 50 km au départ de Saint-Symphorien-sur-Coise, 440 coureurs ont foulé les chemins de St-Denis, St-Christo, St-Didier, St-André la Côte, avec 1900 m de dénivelé positif avant de revenir dans

notre village. Le premier a bouclé l'épreuve en 3h55.

Le départ du 24 km (346 coureurs) et du 12 km (242 coureurs) a été donné à 16h à Saint-Martin-en-Haut. Un équipage de joëlette a vaillamment participé à la course du 12 km.

Une randonnée en joëlettes, encadrée par une trentaine de bénévoles a permis à trois enfants et à deux adultes de découvrir les chemins environnants sur 15 km.

Au final, les coureurs ont apprécié : l'ambiance festive à l'arrivée assurée par des musiciens bretons, la qualité du repas d'après-course servi au restaurant scolaire mis à disposition par la Mairie sous la houlette de Cyrille, l'accompagnement des 200 bénévoles tout au long du parcours et jusqu'à la fin !

FLEURISSEMENT - PASSAGE DU JURY LE 28 AOÛT

Comme chaque année, la municipalité organise le concours des maisons fleuries pour valoriser celles et ceux qui participent à l'embellissement du cadre de vie en fleurissant fenêtres, balcons, façades, commerces, fermes et même jardins potagers.

La liste des participants de l'année dernière est recon-

duite. Si vous souhaitez vous inscrire pour la première fois ou signaler un changement, merci de contacter le secrétariat de mairie.

Le passage du jury, chargé d'évaluer les différents aménagements, aura lieu le jeudi 28 août 2025.

FÊTE DE LA MUSIQUE - 21 JUIN



La Fête de la Musique revient pour sa 8e édition avec une programmation riche et festive !

Pour l'occasion, six scènes seront réparties dans tout le village : bas de la Grande Rue, parking de La Poste, passage du Petit Prince, parc du Petit Prince, place de l'Église mais aussi à l'intérieur de l'église. Une scène ouverte sera également installée Place Neuve, permettant aux musiciens amateurs de s'exprimer librement tout au long de la soirée.

Le premier concert débutera dès 17h, et pour garantir la sécurité de toutes et tous, le village deviendra piéton en soirée.

Comme chaque année, vous pourrez vous restaurer et vous désaltérer sur place grâce aux commerçants, bars-restaurants et associations locales mobilisés pour assurer buvettes et points de restauration.

Le programme sera diffusé en amont via les supports de communication de la commune. En cas de pluie, des solutions de repli en salle seront mises en place et communiquées le jour même.

Venez nombreuses et nombreux célébrer la musique dans les rues de notre village !

COMICE AGRICOLE DES 4 CANTONS - 5 & 6 JUILLET

Le comice agricole des 4 cantons aura lieu les 5 et 6 juillet 2025 au site de la Neylière à Pomeys.

Au programme : Grand concours agricole avec 200 bovins présents dont un concours interrégional de blondes d'Aquitaine, exposition de matériel agricole, marché fermier et de créateurs ainsi que de nombreuses animations.

Restauration sur place samedi midi, samedi soir avec repas spectacle, dimanche matin soupe aux choux et repas dimanche midi.



DISC IN CAMP - DU 14 AU 19 JUILLET



Le Disc in Camp, camp d'ultimate frisbee réservé aux moins de 25 ans, se déroulera du 14 au 19 juillet 2025 sur notre commune.

Comme l'an dernier, plus de 150 joueurs venus du monde entier sont attendus à Saint-Martin-en-Haut, accompagnés des meilleurs coachs

européens.

Avec la visibilité apportée par les réseaux sociaux et la présence de membres de l'équipe de France, cet événement s'annonce une nouvelle fois comme un moment fort de l'été !

SON & LUMIÈRE - DU 10 AU 14 AOÛT

Le Son & Lumière revient pour sa 41^{ème} édition en vous proposant 5 représentations de nuit les 10 - 11 - 12 - 13 et 14 août qui se clôtureront une nouvelle fois par un show lumineux et pyrotechnique sur le site médiéval de Rochefort.

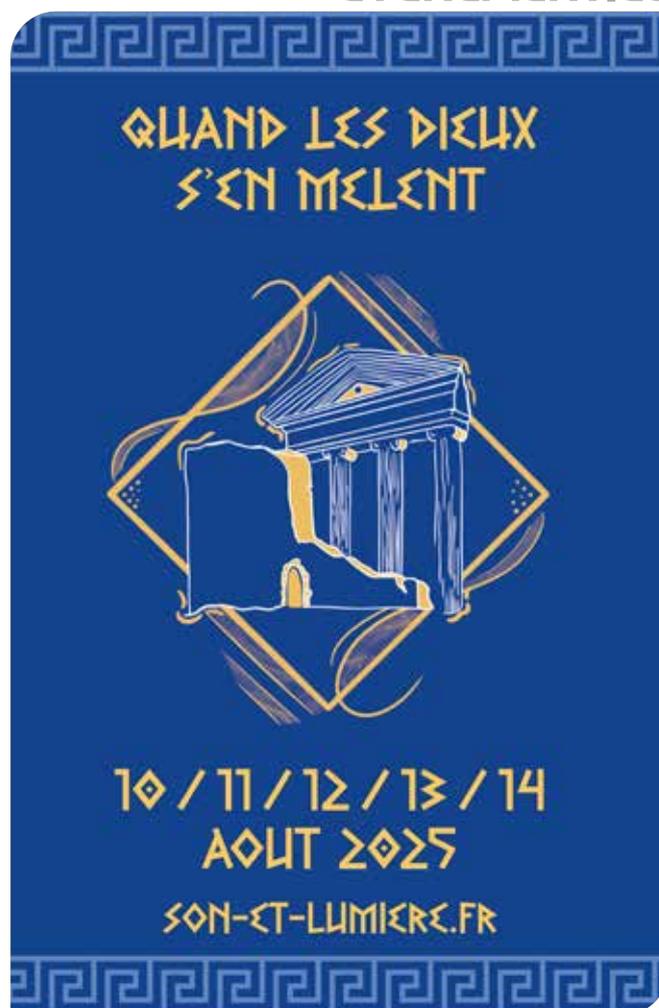
Cette année vous pourrez venir prendre place dans de nouveaux gradins à coque pour assister confortablement à la naissance d'une légende au temps de la Grèce Antique.

Venez sillonner la Grèce en compagnie d'un humble palefrenier au destin inattendu. Un long voyage vous attend parsemé d'épreuves imaginées par les dieux de l'Olympe. Saurez-vous être digne des plus grands héros antiques ? Aurez-vous assez de courage pour accompagner notre personnage principal dans sa quête pour sauver sa bien aimée des griffes d'Hadès le dieu des enfers ?

Les billets sont en vente depuis le 9 juin 2025, en ligne, via le Pass Culture, ainsi que dans les Offices de Tourisme de Saint-Martin-en-Haut et des Monts du Lyonnais.

Si des places restent disponibles, elles pourront être achetées sur place le jour de l'événement.

Le Son & Lumière est un spectacle bénévole qui ne cesse de recruter. Alors si vous souhaitez vous aussi rejoindre l'aventure qui s'écrit depuis maintenant 40 ans, nous vous invitons à contacter l'équipe des bénévoles par mail ou par les réseaux sociaux du Son & Lumière.



www.son-et-lumiere.fr
04 78 48 51 27
Instagram : son_lumiere_st_martin

FORUM DES ASSOCIATIONS - 3 SEPTEMBRE



Forum des associations 2025 : une rentrée pleine de découvertes !

Vous, votre conjoint ou vos enfants souhaitez découvrir une nouvelle activité culturelle, sportive, artistique ou de loisirs ? Vous avez envie de vous investir dans la vie locale, de donner un peu de votre temps en devenant bénévole au sein d'une association dynamique et conviviale ?

Le Forum des associations est l'événement incontournable de la rentrée pour rencontrer les acteurs associatifs de notre commune. Il se tiendra le mercredi 3 septembre 2025, de 16h30 à 20h, à la salle des fêtes.

Ce rendez-vous convivial vous permettra d'échanger directement avec les bénévoles et responsables d'associations, de poser vos questions, de vous inscrire à une activité, ou tout simplement de découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif local.

Sport, musique, théâtre, arts plastiques, yoga, informatique, engagement solidaire, entraide... Il y en aura pour tous les âges, tous les goûts et toutes les envies.

N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis, vous trouverez peut-être l'activité qui rythmera votre année !

DÉFILÉ ½ CLASSES EN 0 - 13 SEPTEMBRE

Vous habitez la commune et faites partie des classes en zéro (nés en 1940 ou avant, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000...), mais vous n'avez pas pu participer à la grande fête des classes du village en 2020, en raison de la pandémie ?

Nous vous invitons à rattraper le temps perdu en participant, le 13 septembre 2025, à un événement inédit : les Demi-Classes, un nouveau concept à découvrir !

Toute la population est chaleureusement invitée à venir admirer le défilé de cet événement qui animera les rues de Saint-Martin-en-Haut !

FOIRE ÉCONOMIQUE DES MONTS DU LYONNAIS - 20 & 21 SEPTEMBRE



Quelques surprises sont encore en préparation... mais nous ne vous dirons pas tout !

Les coulisses s'activent depuis plusieurs mois déjà, avec des nouveautés, des ajustements...

Comme chaque année, le champ de foire investira tout le cœur de village, transformé pour l'occasion en un véritable lieu de rencontres et de découvertes.

Exposants nombreux et variés, animations pour tous les âges, ambiance festive et conviviale : tous les ingrédients seront réunis pour faire de ce week-end un moment fort de la rentrée.

Rendez-vous les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025, de 9h à 20h, pour célébrer ensemble la 47^{ème} Foire Économique des Monts du Lyonnais !



LE VILLAGE DES SCIENCES POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE - DU 11 AU 12 OCTOBRE

fête de la
Science

Cette année encore, Créact'IV Sciences est coordinateur du Village des Sciences des Monts du Lyonnais.

Le Village des Sciences se tiendra dans la salle des fêtes le samedi 11 octobre et le dimanche 12 octobre 2025, pour faire découvrir les sciences sous un jour ludique, accessible et passionnant.

À destination de tous les publics — enfants, familles, curieux et passionnés — cet événement est devenu un rendez-vous incontournable dans notre commune.

Portée localement par l'association CréActiv' Sciences, cette manifestation nationale propose ateliers interactifs, expositions, conférences, expériences et rencontres avec des professionnels du monde scientifique.

Qu'il s'agisse de comprendre le fonctionnement du cerveau, d'explorer les mystères du vivant, de manipuler les lois de la physique ou de s'initier à la programmation informatique, chacun peut y trouver matière à s'émerveiller... et à apprendre !

L'objectif ? Rendre les sciences vivantes, concrètes et accessibles à tous, quel que soit l'âge ou le niveau de connaissance.

Retrouvez le programme complet, les horaires, les lieux et toutes les informations pratiques sur la page dédiée du site : www.creactiv-sciences.fr

DON DU SANG - CALENDRIER 2025

Don du sang - un geste qui sauve

À Saint-Martin-en-Haut, une centaine de donneurs se mobilisent régulièrement, mais ce nombre reste insuffisant face aux besoins croissants.

La population en âge de donner augmente : relevons ensemble ce défi de solidarité indispensable !

L'Établissement Français du Sang (E.F.S) invite désormais chaque donneur à s'inscrire avant de se rendre au centre.

Pour cela, prenez rendez-vous directement sur : www.dondesang.efs.sante.fr

Plus besoin d'attendre longtemps : une heure suffit pour accomplir ce geste qui sauve des vies.

Après le don, une collation améliorée, préparée avec soin par les membres de l'association locale, offre un moment convivial et permet de récupérer très vite.

Chaque don compte, merci pour votre engagement.



Dates des prochaines collectes

Lundi 18 août

15h30-19h - Salle des fêtes

Lundi 20 octobre

15h30-19h - Salle des fêtes



**La municipalité
vous souhaite
un bel été 2025 !**

